et le petit discours ferme de M. Pearson qui l'a accompagnée, étaient destinés presque entièrement au public canadien. On voulait faire de l'esbrouffe non en en attendant raisonnablement des résultats tangibles, mais pour donner aux Canadiens l'impression que leur Gouvernement prend des mesures sévères pour protéger leurs intérêts.

Qu'il ne puisse rien faire de vraiment efficace pour empêcher que des événements comme l'affaire Norman ne se produisent aux États-Unis, ne le justifie pas d'avoir feint d'avoir essayé de le faire.

Ce qu'il aurait pu et ce que la simple justice exigeait qu'il fît en faveur de son fonctionnaire calomnié, c'était de fournir des réponses publiques, franches, objectives aux questions qu'avait soule-

vées la sous-commission des États-Unis.

Mais une défense franche de quelqu'un qui a été accusé d'être communiste peut ne guère valoir à un parti politique dans quelques régions du Canada,—et je songe à Québec. Et l'on peut supposer que c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a choisi de baguenauder sur les fautes d'une commission américaine, au lieu de disculper le particulier. Ce faisant, il s'est rendu coupable du pire trait de veulerie.

Je veux en citer un autre passage dans l'espoir qu'il provoquera quelques commentaires de la part du ministre, parce que la question m'apparaît très simple et j'avoue que, pour l'instant, je n'y vois pas clair; et je voudrais y voir clair. Je cite toujours M. George Bain:

S'il a fait semblant de protester auprès des États-Unis contre ce qui a été fait à M. E. H. Norman, et je prétends que c'était surtout une comédie visant surtout à impressionner les Canadiens avant des élections par la fermeté et la détermination de leur Gouvernement,—il n'a pas précisément rendu justice à celui qui était son ambassadeur en Égypte.

Le Gouvernement canadien est en mesure d'exposer, point par point, les faits sur lesquels il s'était fondé en 1951 pour affirmer que la loyauté et l'intégrité de M. Norman étaient absolument inattaquables, non seulement il ne l'a pas fait mais il a refusé de le faire.

Il a refusé en disant que c'est une règle bien établie de ne pas divulger de renseignements relatifs à des enquêtes de nature confidentielle.

Or voici un des points qui me tracassent. Je conçois qu'il y ait là un véritable problème, mais je me rends compte aussi de la validité de l'argument disant que, dans le cas de M. Norman, cette règle a joué en sens contraire.

Je continue:

Il s'agit, toutefois, d'un cas si différent de ceux qui se sont produits jusqu'ici, un homme est mort, apparemment poussé au suicide par l'impossibilité apparente d'échapper aux accusations formulées dans un pays étranger, qu'on a tout lieu de dire que la règle ordinaire ne peut s'appliquer.

Je saute un passage et je poursuis:

Je cherche depuis une semaine à obtenir du ministère des Affaires extérieures les réponses aux accusations précises qu'ont portées contre M. Norman les enquêteurs américains. Ces efforts n'ont rien donné, sauf des raisons pour lesquelles c'est impossible de le faire, aucune de ces raisons n'étant particulièrement convaincantes. Je ne pense pas que la confiance que le Gouvernement a manifestée à l'égard de M. Norman ait été sans

fondement. A mon avis, les chinoiseries administratives, la stupidité et la veulerie pure et simple ont empêché le Gouvernement de fournir les réponses qui auraient pu dissiper les doutes des sceptiques qui sont malheureusement nombreux à l'heure actuelle.

C'est ce que je voulais consigner au hansard. Je le répète, après avoir commencé à penser, il y a trois jours, qu'il s'agissait d'un cas tout simple, après avoir accepté que la déclaration du ministre exposait intégralement le cas, j'ai été contraint à regret de ne plus penser de la sorte et je me trouve maintenant en proie à une grande perplexité. Je ne puis trouver en moi les réponses aux questions soulevées par M. Bain. A première vue, je trouve que son argumentation n'est pas sans valeur et j'espère en entendre plus long sur ce point, afin qu'on puisse si possible dissiper mon incertitude.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, le premier ministre n'est pas ici en ce moment; mais je poserai simplement une question afin que, avant la fin du jour et avant la dissolution du Parlement, il puisse fournir la réponse que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a refusé de donner. Je demande donc au premier ministre, par votre entremise, monsieur le président, s'il est arrivé, ces dernières années,-par "ces dernières années" j'entends depuis 1945,—que des renseignements concernant des questions de sécurité fournis aux États-Unis aient été utilisés d'une façon irrégulière ou soient parvenus à une commission du Sénat ou de la Chambre des représentants des États-Unis.

S'il en est ainsi, quand est-ce arrivé et quelles protestations a-t-on élevées alors? Je n'en dirai pas plus long maintenant. J'attendrai la réponse du premier ministre parce qu'après tout, c'est lui à qui il faut s'adresser en dernière instance, étant donné que le ministre des Affaires extérieures, ayant laissé entendre à la Chambre que c'était déjà arrivé, n'a pu répondre quand on l'a mis en demeure de le confirmer.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je n'ai aucunement laissé entendre que c'était déjà arrivé, et si le député veut bien prendre connaissance de la déclaration que j'ai formulée mercredi dernier, il ne peut le conclure de ce texte ni de ce que j'ai dit aujourd'hui. J'ai dit que nous ne nous plaignions pas des actes de l'organisme de sécurité des États-Unis. J'ai aussi publiquement déclaré que l'échange de renseignements entre les deux organismes était utile à nos deux pays; je l'avais déjà affirmé dans ma déclaration il y a quelques jours. Le député me demande maintenant de lui dire si, par le passé,...

[M. Macdonald.]